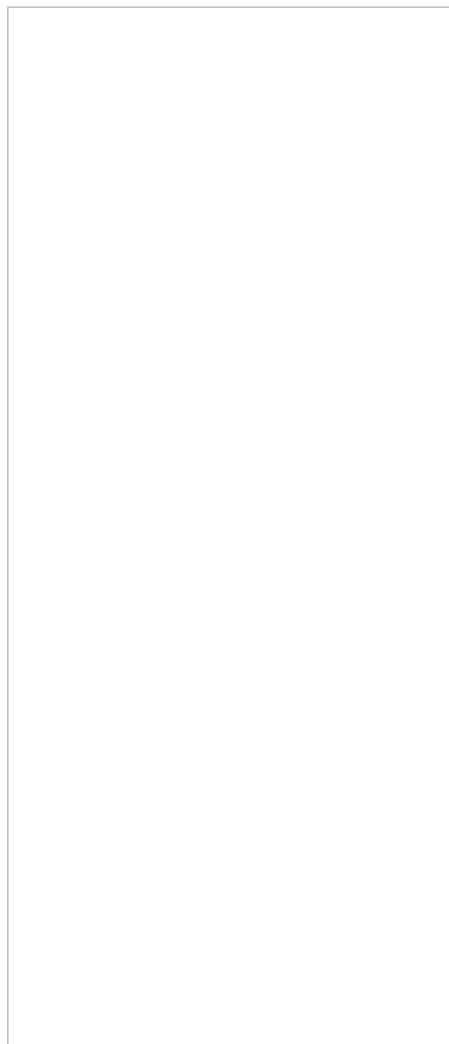


Élections législatives 2022

Les élections législatives sont organisées les 12 et 19 juin 2022, soit deux mois après l'élection présidentielle.

Lors de ces élections législatives, les électeurs désignent les 577 députés qui siègent à l'Assemblée nationale.



Modalités de vote

Le jour du scrutin, pour pouvoir voter, il faut présenter un **document d'identité** (avec photo), et si possible, votre **carte électorale** nouvellement reçue.

Les documents d'identité acceptés sont : une **carte nationale d'identité**, un **passport**, une **carte vitale avec photo**, un **permis de conduire**...

La liste complète des pièces à présenter au moment du vote est consultable [ici](#).

Procurations

En cas d'absence, donnez procuration à une personne de confiance !

Pour cela :

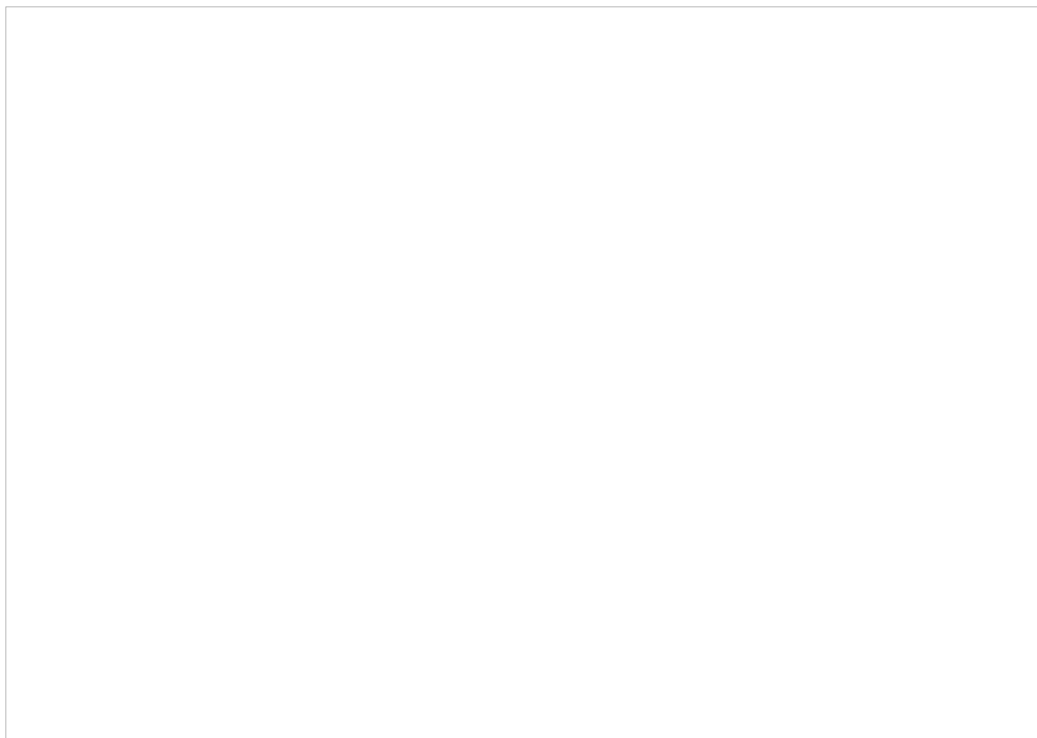
- Connectez-vous sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/> en vous identifiant via « **France Connect** » puis faire valider par une autorité avec votre pièce d'identité.

OU

- Présentez-vous directement au commissariat de police ou en gendarmerie avec la procuration complétée avec votre pièce d'identité.

Trouver son bureau de vote:

Carte de découpage électoral et localisation des bureaux de vote :



Liste des bureaux de vote

LISTE DES BUREAUX DE VOTE

Bureau	Lieu
1er	Bureau centralisateur (P.Eluard)
1er	Salle des Mariages
2 ème	Groupe Scolaire Crétier Maternelle
3 ème	Groupe Scolaire A. Crétier
4 et 5 ème	Groupe Scolaire Sévigné primaire
6 - 7 - 8 - 9 et 10 ème	Gymnase Victor Hugo
11 - 12 et 13 ème	Groupe Scolaire Jean Perrin
14 et 15 ème	Groupe scolaire Marie Curie
16 - 17 et 18 ème	Groupe Scolaire Anatole France
19 et 20 ème	Groupe Scolaire Montaigne
21 et 22 ème	Groupe Scolaire Ravel 1 (Desnos)
23 ème	Groupe Scolaire Emile Zola
24 ème	Groupe Scolaire Saint Exupery
25 ème	Groupe Scolaire François Villon

Publié le 12 mai 2022